



**Présidence belge du Conseil
de l'Union Européenne
Programme Affaires intérieures**



Introduction

Sous la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures sera davantage renforcé dans un contexte géopolitique difficile. De janvier à mars, la Présidence s'efforcera d'adopter l'ensemble des propositions législatives en cours en matière notamment d'asile, de migration, ainsi que de prévention et lutte contre le crime organisé. D'avril à juin, la priorité se déplacera vers l'implémentation des réformes adoptées et le façonnement de l'avenir : une Europe ouverte et sûre, qui promeut les valeurs centrales de l'Union et le bien-être et la sécurité de tous les Européens. Au cœur de ce projet se trouvent un espace Schengen résilient, un système d'asile et de migration bien géré, un système de gestion de crise efficace, un mécanisme européen de protection civile renforcé, une coopération transfrontalière des autorités policières, ainsi qu'un accès aux informations optimisés et un meilleur échange des données dans un monde où la place du numérique va croissant.

Un système d'asile et de migration plus juste et plus efficace

Le principal objectif de la Présidence sera d'abord de finaliser l'ensemble des dossiers législatifs du Pacte sur la migration et l'asile. Ensuite, l'accent sera mis sur leur opérationnalisation et sur leur implémentation. En cette période cruciale pour notre politique de migration européenne, au croisement de deux cycles institutionnels, il sera essentiel pour l'Europe de prendre des mesures décisives non seulement sur le papier, mais également en pratique. Nous devons montrer que nous sommes capables d'engendrer des accords sur des réformes essentielles et que, en étroite collaboration avec la Commission et les agences, nous pouvons préparer le terrain pour concrétiser ces réformes dans une organisation commune de la migration. Dans le même temps, nous devons continuer d'affronter les défis quotidiens et de préparer l'avenir.

La Présidence belge s'efforcera de finaliser la réforme structurelle du régime d'asile européen commun avant le terme de la législature actuelle. Le nouveau cadre juridique comprenant le nouveau Règlement sur le filtrage, le nouvel Eurodac, le Règlement sur les procédures d'asile, le Règlement relatif à la gestion de l'asile et de la migration et le Règlement relatif aux situations de crise, les Directives relatives aux conditions d'accueil et aux conditions que doivent remplir les ressortissants de pays tiers pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale s'inscrit dans l'objectif de disposer d'un système d'asile juste et performant qui permettra de renforcer la confiance mutuelle entre les États membres dans un esprit de responsabilité et de solidarité, d'apporter de la clarté pour les personnes qui émigrent vers l'UE et d'assurer les Européens de la gestion humaine et efficace de la migration dans le respect de nos valeurs et du droit international. Il permettra également d'adopter une réaction rapide et commune aux crises migratoires et améliorera les voies juridiques de protection internationale. De plus, il renforcera la gestion des frontières extérieures, définira des règles claires de responsabilité et assurera une répartition équitable des responsabilités ainsi qu'une harmonisation plus poussée des standards d'accueil et de protection au sein de l'UE. Enfin, il permettra d'adopter des procédures rapides et efficaces permettant de protéger ceux qui en ont besoin tout en étant conçu

pour prévenir les abus, dissuader les mouvements secondaires et suivre efficacement les décisions de retour.

En plus de l'opérationnalisation du Pacte, le travail non-législatif de la Présidence consistera à améliorer l'implémentation de l'acquis actuel et la collaboration et convergence des États membres en matière d'asile dans les faits.

Étant donné qu'une politique cohérente, efficace et innovante en matière de migration légale constitue une partie intégrante d'un système de migration bien géré et contrôlé, la Présidence belge continuera à mener des discussions de façon réaliste et pragmatique afin d'atteindre un compromis prenant en compte les réalités économiques des États membres et fournissant une réelle valeur ajoutée. Pour cela, il faudra avancer sur le cadre juridique et discuter plus en profondeur de la migration légale. De plus, la refonte de la Directive sur le permis unique et de la Directive relative aux résidents de longue durée doit être terminée avant la fin de la législature actuelle, pour rationaliser les procédures d'admission des travailleurs de pays tiers et renforcer leurs droits. La Présidence belge s'efforcera également de parvenir à une orientation générale au Conseil pour la proposition de Règlement relatif à l'établissement d'un réservoir de talents. La migration légale fait aussi partie de l'approche exhaustive en matière de gestion de l'immigration dans notre collaboration avec des pays tiers. C'est pourquoi la Présidence va contribuer au renforcement des mesures européennes pour le développement des possibilités de migration légale par le biais d'une coopération large et mutuellement bénéfique avec les pays partenaires, ainsi qu'au développement des partenariats structurels avec des pays tiers pour les talents afin de favoriser la mobilité des talents vers l'UE avec les principaux pays tiers d'émigration.

Une gestion forte et cohérente de la migration nécessite l'établissement de partenariats adaptés, exhaustifs et mutuellement avantageux avec les pays tiers d'origine et de transit. Dans ce contexte, l'approche belge pour la dimension externe de la migration sera centrée sur deux méthodes: l'une basée sur les itinéraires et l'autre basée sur la Team Europe. De plus, cette approche tient compte du lien intrinsèque entre les composantes internes et externes de la migration. Nous suivrons avec attention la situation dans les pays prioritaires et situés le long des principales routes migratoires ainsi que la mise en place des projets et accords y afférents. Ce faisant, la Présidence belge espère rapprocher nos discussions de la réalité du terrain.

La création d'un système de retour commun à l'UE basé sur des procédures efficaces, humaines et plus solides au sein de l'Union ainsi que sur une coopération plus efficace avec les pays tiers est un aspect fondamental d'une politique d'asile et de migration européenne globale et crédible. C'est pourquoi la Présidence belge a pour objectif de s'attaquer à la politique des retours tant d'un point de vue interne qu'externe avec pour principal objectif d'améliorer les retours de personnes sans droit de séjour, et en particulier de celles constituant une menace pour la sécurité. Dans cet objectif, la Présidence réfléchira à des solutions pour exploiter au maximum les outils et politiques existantes, par exemple l'utilisation des visas comme levier ou la stratégie européenne pour le retour et la réintégration volontaires. Sur le plan juridique, la Présidence lancera, dans la deuxième moitié du semestre, une discussion approfondie sur le futur du cadre juridique en matière

de retour, étant donné que les récentes discussions ont montré que le cadre actuel rencontre des problèmes de plus en plus importants.

Un espace Schengen sans frontières intérieures ne peut pas fonctionner correctement sans une politique effective de visa qui attire les voyageurs dans l'UE tout en en assurant la sécurité interne. C'est pourquoi la Présidence belge s'engage à davantage intégrer la politique de visa au sein de Schengen et à s'assurer qu'elle puisse fournir une réponse appropriée aux problèmes toujours plus importants en matière de migration et de sécurité, notamment en essayant d'adopter une orientation générale sur la proposition pour la révision du mécanisme de suspension de visa et en menant une discussion prospective sur le futur de la politique en matière de visa.

Enfin, la Présidence belge a l'intention de continuer les réflexions afin de trouver des solutions durables au-delà de 2025 pour les citoyens ukrainiens déplacés qui ont trouvé un refuge temporaire au sein de l'Union européenne.

Consolidation de la gouvernance Schengen

La gouvernance Schengen est la structure générale qui permet d'assurer une responsabilité commune pour la coordination et la mise en œuvre de politiques en matière de frontières extérieures, d'asile, d'immigration et de prévention et de lutte contre la criminalité, afin de garantir l'intégrité de la zone de libre circulation. La Présidence belge se concentrera sur un nombre limité de priorités identifiées dans le rapport 2023 sur la situation dans l'espace Schengen, à savoir le renforcement de la gouvernance politique de Schengen, le renforcement des frontières extérieures, les retours et la lutte contre le crime organisé, en particulier contre le trafic de drogues.

La gouvernance Schengen s'est progressivement étoffée ces deux dernières années, plus particulièrement avec l'établissement du Conseil Schengen, une formation informelle du Conseil au sein de laquelle les ministres de l'Intérieur pilotent la coordination et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques nécessaires pour un espace Schengen de libre circulation performant. L'objectif de la création de ce nouveau forum politique est de permettre une discussion ministérielle informelle sur la responsabilité commune relative aux problèmes courants et sur les réponses à y apporter. En raison du contexte dynamique de l'espace Schengen, il est nécessaire que les ministres surveillent son évolution de près et coordonnent l'implémentation des actions conjointes et individuelles. Le cycle Schengen constitue l'un des aspects clés de cette gouvernance consolidée. Il s'agit d'un calendrier politique qui apporte structure et prévisibilité aux efforts collectifs des acteurs institutionnels de cet espace. Le baromètre+ Schengen, le tableau de bord Schengen et le nouveau format des rapports individuels sont les outils permettant une gouvernance basée sur des faits et l'identification de la bonne façon de procéder pour adresser les problèmes émergents qui menacent la stabilité de l'espace Schengen. C'est pourquoi la Présidence belge est résolue à poursuivre la **consolidation tant du cycle Schengen** que de ses **outils** de gouvernance en les peaufinant et en s'assurant qu'ils soient disponibles au moment opportun afin de rendre l'espace Schengen plus prévisible, résilient et fonctionnel.

À cet égard, la Présidence belge a pour objectif de continuer les efforts de la Présidence espagnole relatifs au rôle transversal du groupe de travail "Affaires Schengen", en tant que gardien du processus Schengen. De plus, la Présidence belge cherchera à renforcer la préparation stratégique du Conseil Schengen via une réunion de haut niveau reposant, en cascade, sur trois dimensions de la gouvernance Schengen :

- i. **Identification** : les indicateurs sur l'état de Schengen, qu'ils soient repris dans des rapports généraux, thématiques (comme le rapport sur le trafic de drogue) ou spécifiques à un pays, servent de point de départ et de base factuelle pour les discussions sur le sujet;
- ii. **Remédiation** : les recommandations suivant les rapports d'évaluation, qui visent à remédier aux défauts identifiés, fournissent un aperçu tant des lacunes dans la gouvernance Schengen qui menaçant la stabilité et la résilience de cet espace dans son ensemble que de la façon et de l'urgence de les appréhender.
Prévoyance stratégique : en se basant sur l'identification des lacunes restantes et sur d'autres éléments actuels ou futurs susceptibles d'affecter la stabilité de

l'espace Schengen, l'objectif final sera de réfléchir prospectivement et stratégiquement sur le futur de ce dernier. En proposant des pistes et des moyens d'amélioration, l'objectif est d'intégrer davantage l'espace Schengen dans une structure de gouvernance holistique, résiliente et prévoyante, lui assurant ainsi une stabilité à long terme.

Le renforcement de la gestion des frontières constitue une autre priorité pour un espace Schengen résilient et une gestion de l'immigration efficace. La Présidence belge essaiera de conclure les négociations avec le Parlement européen au sujet du **Code frontières Schengen**, notamment au vu de la réintroduction répétée par plusieurs États membres de contrôles aux frontières intérieures. L'évaluation par la Commission du règlement relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes sera l'occasion de réfléchir sur le rôle, sur les responsabilités et sur l'avenir de l'agence en tant que partenaire essentiel dans la gestion des frontières européennes. La Présidence belge assurera également le suivi du cycle pluriannuel pour la gestion intégrée des frontières.

De plus, la Présidence assurera le suivi nécessaire pour l'élargissement de l'espace Schengen avec l'accession de la Roumanie et de la Bulgarie.

Garantir un haut niveau de sécurité intérieure

La Présidence belge donnera la priorité à la lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme et l'extrémisme violent en raison de leurs effets néfastes. Ces efforts sont cruciaux dans la mesure où ces crimes menacent les valeurs fondamentales de liberté, de démocratie et d'État de droit, qui sont les piliers de notre Union. Ainsi, l'accès aux informations et leurs échanges au niveau européen figureront également en bonne place sur notre agenda.

Crime organisé

La Présidence belge accordera une attention particulière **au trafic de drogues**, qui est l'une des principales sources de revenus pour les organisations criminelles au sein de l'UE et qui s'accompagne d'une violence grandissante.

Nous nous baserons sur les efforts continus fournis dans le cadre des actions EMPACT ainsi que sur les stratégies existantes telles que la *Stratégie de l'UE 2021-2025 pour lutter contre la criminalité organisée* et la *Stratégie de l'UE en matière de drogue 2021-2025*. Nous mettrons également en œuvre la *Feuille de route de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée* publiée par la Commission européenne en octobre 2023. Nous accorderons la priorité à plusieurs initiatives qui ouvrent de nouvelles opportunités pour nos autorités et agences de maintien de l'ordre en matière de lutte contre la criminalité organisée. Ce faisant, nous continuerons à mettre en avant l'importance d'une approche en chaînes dans laquelle tous les acteurs, en ce compris le secteur privé, collaborent pour lutter contre les différents aspects de la criminalité organisée liée aux drogues.

Tout d'abord, et dans la lignée de la Feuille de route publiée par la Commission, nous mettrons l'accent sur **l'amélioration de la résilience de nos centres logistiques**. Dans ce contexte, la Présidence belge, en collaboration avec la Commission européenne, lancera la *European ports alliance* dans le cadre d'une réunion ministérielle à la veille du Conseil JAI informel. Cette alliance vise à réunir le secteur privé et les autorités douanières et policières. Ensemble, ils élaboreront des stratégies opérationnelles pour empêcher les réseaux criminels d'utiliser les ports européens pour le trafic de drogue.

Nous nous attellerons également à établir **une image plus nette des principaux réseaux criminels** qui opèrent dans l'UE et de leurs interactions, afin de broser un tableau de renseignements au niveau européen permettant une prise de décision opérationnelle et stratégique efficace. Au printemps 2023, Europol publiera pour la première fois un tableau situationnel amélioré au niveau européen comme initiative dans le cadre du *High Risk Criminal Networks priority* d'EMPACT. Au cours de notre Présidence, nous travaillerons sur le rapport relatif à cet exercice et chercherons à identifier les aspects méthodologiques à améliorer en coopération avec Europol, et ce afin d'affiner ce tableau à l'avenir.

Troisièmement, nous nous concentrerons sur **le renforcement de la coopération internationale, notamment avec l'Amérique latine**. Plus précisément, nous organiserons une première réunion du COSI-CLASI afin d'intensifier et d'institutionnaliser plus encore la

coopération structurelle entre nos autorités policières. Nous profiterons également de cette occasion pour établir une coopération de sécurité plus structurelle entre l'UE et les pays CLASI.

Suivant la feuille de route de l'UE, nous continuerons à mettre l'accent sur **l'importance de la prévention et du rôle des mesures administratives** dans la lutte contre le crime organisé.

Le *High-Level Group on Access to Data for Effective Law Enforcement* devrait terminer son travail pendant la Présidence belge. Ce Groupe de Haut Niveau présentera une analyse poussée des différents besoins des autorités policières dans un contexte où la numérisation des communications interpersonnelles et l'utilisation du chiffrement de bout en bout sont devenus la norme. La priorité devrait être accordée à l'accès aux informations chiffrées et à la conservation de données. La Présidence belge s'assurera que les principales conclusions de cette réflexion soient soumises au Conseil JAI de juin 2024 pour validation.

Nous nous efforcerons également d'assurer **le bien-être de nos enfants et de leur fournir un environnement sûr, que ce soit en ligne ou hors ligne**. À cet égard, la Présidence belge œuvrera à l'avancement du Règlement relatif à la prévention et à la lutte contre les contenus à caractère pédopornographiques. De plus, la Présidence belge négociera, sur base de la proposition de la Commission, une extension appropriée à la dérogation temporaire à la Directive relative à la vie privée et aux communications électroniques.

Nous travaillerons également sur l'évaluation de la Recommandation du Conseil sur la coopération policière opérationnelle avec pour objectif de renforcer davantage la coopération entre les autorités policières des États membres.

De plus, la Présidence belge négociera le Règlement relatif à la coopération policière renforcée dans la prévention, la détection et l'investigation du trafic de migrants et de la traite d'êtres humains. Ce texte renforcera le mandat d'Europol dans la lutte contre le trafic d'êtres humains et demandera aux États membres d'accroître leurs efforts et leur partage d'informations. La Présidence belge fera autant de progrès que possible dans les négociations relatives à la position du Conseil sur cette proposition.

Terrorisme

La Présidence belge continuera à travailler sur les acquis des précédentes présidences et mettra également en avant plusieurs nouveaux thèmes et initiatives. Les conflits armés en dehors de l'UE affectent la sécurité interne de l'Union et peuvent également servir de déclencheur pour l'extrémisme et le terrorisme. Au cours des derniers mois, l'Europe a fait face à des attaques terroristes perpétrées par des loups solitaires inspirés par des discours haineux et de la désinformation en ligne liée notamment aux autodafés du Coran et à la situation au Moyen-Orient.

Ainsi, les évolutions du terrorisme et de l'extrémisme violent dans le monde numérique sont l'une de nos priorités. La Présidence belge se concentrera sur les différentes mesures

prises au niveau de l'UE au cours des dernières années afin de surveiller et de **limiter le contenu terroriste en ligne**. En plus de la mise en œuvre du Règlement relatif au contenu à caractère terroriste en ligne, cela porte également sur les sujets et problèmes y relatifs, comme le dialogue avec les sociétés Internet, la coopération entre les unités chargées du signalement des contenus sur Internet et la mise au point de la plateforme PERCI par Europol. Nous accorderons une attention particulière à la diffusion **de la désinformation en ligne** et à son impact sur la radicalisation violente. Avec le soutien du coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme, la Présidence belge mettra en avant les liens entre la désinformation et le terrorisme et l'extrémisme violent afin d'y sensibiliser le public et d'identifier de possibles contremesures et bonnes pratiques européennes. Des recommandations politiques seront également formulées afin d'améliorer l'approche européenne.

La Présidence belge a l'intention de prendre des mesures concrètes afin de mettre en œuvre les conclusions du Conseil *"Protéger les Européens du terrorisme : actions accomplies et prochaines étapes"* adoptées sous la Présidence française. Ces conclusions appellent notamment à **une coopération renforcée entre les unités de contre-terrorisme et les autorités chargées de l'immigration et de l'asile**, tant à un niveau national qu'europpéen. Nous mettrons en place des initiatives visant à mieux comprendre les pratiques et structures des uns et des autres en ce qui concerne les échanges d'informations et à identifier les bonnes pratiques en la matière.

Un autre sujet d'importance pour nous est lié aux Conclusions du Conseil intitulées *« Renforcer les échanges d'informations internationaux sur les prisonniers libérés et radicalisés »* adoptées sous la Présidence espagnole. De nouvelles bonnes pratiques, études et informations seront partagées, notamment sur la **récidive des personnes condamnées pour terrorisme et sur le suivi des personnes rapatriées ces dernières années des camps de détention du nord-est de la Syrie**. En 2017 est créée la base de données européennes des personnes impliquées dans des activités terroristes. En plus de la Belgique, quatre autres États membres sont impliqués dans cette initiative (les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Autriche et la Suède). Cette base de données contient des informations sur le profil des terroristes condamnés, fournies par les États membres impliqués. Ces informations se sont révélées utiles, par exemple pour améliorer des outils d'évaluation des risques utilisés dans le système carcéral de nombreux États membres. La Présidence belge a l'intention d'initier une réflexion pour sauvegarder le fonctionnement futur de cet important instrument.

Un autre point d'attention sera notre **résilience face aux possibles attaques au moyen d'armes comprenant des composants chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN)**. Depuis 2017, l'Union européenne a établi un plan d'action visant à renforcer sa préparation et sa réponse à de possibles incidents dans ce domaine. La Présidence belge souhaite souligner les bonnes pratiques et tenir une discussion sur la mise en œuvre du plan d'action CBRN de l'UE du point de vue du contre-terrorisme.

Enfin, nous allons continuer à suivre de près les évolutions au Moyen-Orient, la guerre en Ukraine, le contexte sécuritaire précaire en Afghanistan, la situation dans les camps de détention du nord-est de la Syrie et leur impact sur la menace terroriste en Europe. Une

région que nous voulons particulièrement mettre en avant, tant du point de vue de la sécurité intérieure qu'extérieure, est le **Nord-Caucase et l'Asie centrale**.

Échange d'informations

La nouvelle architecture informatique interopérable (*IT interoperability architecture*) renforcera encore la sécurité interne via le système de gestion des frontières extérieures le plus avancé au monde. Ce système permettra de faciliter l'entrée sans accroc dans l'espace Schengen de ressortissants de pays tiers qui auront fait l'objet d'un contrôle avant leur départ, de juguler l'immigration irrégulière et d'obtenir des informations sur les personnes dépassant leur durée de séjour autorisée. De nouveaux systèmes d'information sont mis en service (le système d'entrée/de sortie (EES), le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) et le système européen d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers (ECRIS-TCN)) et les bases de données existantes sont mises à jour (les systèmes Schengen et d'information sur les visas et EURODAC). L'interopérabilité de ces systèmes améliorera également la coopération et l'échange d'informations entre les autorités policières, douanières et celles chargées de l'immigration au sein de l'UE.

En 2024, l'accent sera mis sur le perfectionnement et la mise en œuvre de l'EES, qui sera le premier des nouveaux systèmes à entrer en vigueur. **La Présidence belge surveillera de près les progrès dans le développement des systèmes informatiques et s'assurera que la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route**, approuvée en octobre 2023 par le Conseil Justice et Affaires intérieures, respecte les échéances prévues. Pour ce faire, la transparence ainsi qu'une communication ouverte entre les États membres, les institutions européennes et eu-LISA sont essentielles. L'EES ne peut entrer en service que dans la mesure où tous les tests auront été passés avec succès, que le système sera stable et que tous les États membres auront annoncé être prêts tant d'un point de vue technique qu'opérationnel. Plusieurs mesures aideront à une implémentation sans accroc. Ces mesures, comme une introduction progressive de l'EES et la possibilité d'une inscription anticipée, seront importantes afin de réduire les temps d'attente aux frontières une fois l'EES lancé. La Présidence belge s'assurera que toutes les mesures soient mises au point à temps et de façon satisfaisante afin que les États membres puissent les mettre en œuvre efficacement.

Suite à l'adoption formelle du **Règlement Prüm II**, nous suivrons avec attention les premières mesures visant à implémenter les nouvelles opportunités créées par ce règlement.

Nous suivrons de près l'avancée des négociations sur l'**accord de coopération entre l'UE et Interpol** au niveau du Conseil afin d'assurer la conclusion de cet accord dans un délai satisfaisant. Un tel accord est très important pour la mise en œuvre complète de l'architecture d'interopérabilité et fournira également la (nouvelle) base juridique pour l'échange d'informations entre Interpol et Europol, l'OEPP et Eurojust.

Un autre point d'intérêt est la proposition faite par les USA à différents États membres de

renforcer les échanges d'informations à des fins de gestion des frontières. Notre priorité sera de voir plus clairement comment et dans quelles limites les négociations avec les USA sur ce **partenariat renforcé pour la sécurité des frontières (Enhanced Border Security Partnership)** pourraient être menées afin d'adopter une approche commune européenne.

La Présidence belge cherchera également à améliorer **les capacités de renseignement lié aux voyages (*travel intelligence*)** des États membres. Nous organiserons une conférence sur l'avenir des renseignements liés aux déplacements afin d'ouvrir le dialogue sur une utilisation plus efficace et une harmonisation plus poussée des systèmes existants et à venir tels que API, PNR et ETIAS.

Le **Passenger Name Record (PNR)** est un instrument qui a été fortement utilisé dans la lutte contre le terrorisme et les infractions graves par les services de sécurité des différents États membres au cours de ces dernières années. Cependant, la récente décision de la Cour de Justice de l'Union européenne affecte fortement le fonctionnement des unités d'informations passagères et d'autres autorités. C'est pourquoi la Présidence belge soutiendra les États membres dans la mise en œuvre du règlement de l'UE et tentera autant que possible de s'assurer que les adaptations au fonctionnement des systèmes PNR soient cohérentes et répondent aux exigences de la Cour sans toutefois leur faire perdre en efficacité.

Un point d'attention particulier concerne la façon dont les États membres gèrent la concordance de données PNR avec SIS II. L'ambition de la Belgique est de mettre au point, en coopération avec la Commission européenne et les États membres, des lignes directrices permettant une approche plus harmonisée de la gestion des concordances de données PNR dans SIS II.

Il est également important de surveiller de près la politique extérieure de l'Union européenne en ce qui concerne le système PNR étant donné que de plus en plus de pays de par le monde mettent en place des systèmes PNR exigeant des transporteurs aériens "européens" qu'ils leur transfèrent des données. Il est nécessaire de s'assurer que ces transporteurs ne sont pas soumis à des conflits d'intérêts alors que nos unités d'informations passagers doivent continuer à recevoir toutes les données PNR importantes pour leurs activités opérationnelles.

Les métamorphoses continues des menaces ainsi que plusieurs évolutions dans les domaines de la gestion des frontières et du maintien de l'ordre rendent obligatoire un renouvellement de la directive de 2004 concernant **la collecte et le transfert des informations préalables sur les passagers**. À cette fin, la Commission a lancé deux nouvelles initiatives en décembre 2022 : un Règlement sur l'utilisation des données API dans le cadre de la gestion des frontières ainsi qu'un Règlement sur l'utilisation des données API à des fins répressives. Une de nos priorités sera l'adoption de ces instruments.

La Belgique milite pour une action forte des États membres dans ce domaine et cherche à trouver un équilibre entre la protection des données personnelles et l'utilisation efficace des données API dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité ainsi que dans la gestion des frontières. Au vu du fort soutien à une analyse plus poussée de l'extension du système

API/PNR à d'autres moyens de transport, la Belgique collaborera également avec la Commission pour lancer les études annoncées sur l'extension du système API aux transports maritimes et terrestres en exploitant son expérience en la matière.

Prévention de la criminalité

En termes de prévention, la Présidence belge se concentrera **sur le renforcement des échanges d'information et l'implication des citoyens dans les politiques de sécurité.**

Afin de faciliter les échanges d'informations, nous établirons deux plateformes visant à favoriser la coopération et l'échange d'expériences entre les États membres. Nous mettrons en place une plateforme de partage d'informations afin de combattre les incivilités et la violence liées au football ainsi qu'un réseau européen d'experts en matière de sécurité privée au sein des autorités publiques compétentes des États membres.

De plus, nous voulons également renforcer le rôle des citoyens dans les politiques de sécurité et leur relation avec les professions de la sécurité, en vue de prévenir les violences à l'encontre de ces dernières. Enfin, au cours de notre Présidence, nous fournirons les efforts nécessaires afin de pérenniser le secrétariat du réseau européen de prévention de la criminalité (EUCPN) et le réseau européen sur la stratégie administrative.

Renforcement des capacités visant à prévenir les crises et les désastres, à s'y préparer et à y répondre

La Présidence belge se concentrera principalement sur **le renforcement des mécanismes de gestion de crise de l'UE** en mettant en place un groupe de travail formel pérenne du Conseil. Lorsque la forme finale de ce groupe aura été décidé par les États membres, la Présidence belge fournira les efforts nécessaires pour le rendre opérationnel.

Un autre point central de notre Présidence concernera les enseignements tirés de l'activation du mécanisme intégré pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise (IPCR) lors de la pandémie de Covid-19 et pour les tremblements de terre en Turquie et en Syrie, ainsi que des activations toujours en cours. Nous continuerons également les efforts espagnols visant à renforcer les liens entre le mécanisme IPCR et les autorités nationales de gestion de crise, notamment en rédigeant des conclusions du Conseil en ce sens. Une autre dimension dans le renforcement de ces liens sera la redynamisation du Horizon Scanning Network. Nous assurerons également le suivi de la réflexion déjà lancée par l'Espagne sur la coopération transfrontalière en matière de gestion de crise. Enfin, la Présidence belge restera engagée dans le soutien à l'Ukraine et dans le suivi de la situation au Moyen-Orient par le biais du maintien de l'activation des mécanismes de gestion de crise de l'UE tels que l'IPCR aussi longtemps que nécessaire.

De plus, nous continuerons les négociations sur l'ébauche de la *"Recommandation du Conseil relatif à un plan pour une coordination à l'échelle européenne en réponse aux perturbations dans les infrastructures importantes à intérêt transfrontalier majeur"*. De plus, nous chercherons à dégager une approche pragmatique pour une coopération efficace entre les États membres dans ces dossiers.

Dans la **lutte contre les menaces hybrides**, comme l'interférence étrangère par la manipulation de l'information, et en vue de renforcer la résilience démocratique, nous continuerons d'appliquer et de développer les instruments pertinents de la Boussole Stratégique, tels que les toolboxes hybride et FIMI (Foreign Information Manipulation & Interference), et les Hybrid Rapid Response Teams.

Nous accorderons également une attention particulière aux **élections européennes**. Afin de protéger l'intégrité des élections et de renforcer notre résilience démocratique contre les campagnes hybrides, nous rédigerons des Conclusions du Conseil sur la préparation et la sécurité des élections et organiserons un exercice de simulation en salle. Dans ce contexte, les autres grandes priorités durant la Présidence belge seront la sécurité économique, les menaces hybrides en Afrique et les liens entre les menaces hybrides et le terrorisme/l'extrémisme.

La Présidence belge poursuivra et approfondira les travaux et initiatives relatifs au **renforcement du mécanisme de protection civile de l'Union (UCPM)**, en s'appuyant sur son importante contribution dans la résilience en cas de catastrophe. Les travaux se baseront notamment sur le rapport quinquennal relatif à l'exécution de la Décision UCPM qui portera sur l'efficacité, la rentabilité et la poursuite de l'exécution de la Décision UCPM ainsi que sur

la discussion relative au futur de l'UCPM, commencée sous Présidence espagnole. La Présidence mettra l'accent sur le rôle et la place de l'UCPM au sein de l'architecture plus large de gestion des risques en Europe qui a connu des changements significatifs ces dernières années en raison de catastrophes telles que la pandémie de Covid-19, d'où le besoin pour de nouvelles initiatives. Une attention particulière sera accordée à l'interaction entre l'UCPM et d'autres mécanismes et acteurs, y compris des initiatives intersectorielles, comme l'ICPR (Integrated Political Crisis Response) HERA (Health Emergency Preparedness and Response) et le projet à venir preparEU, qui vise à favoriser la participation des citoyens.

Conclusion

*La Présidence belge s'engage fermement à faire avancer **un agenda global et cohérent** qui répond aux défis critiques auxquels l'Union européenne est actuellement confrontée. En mettant l'accent sur le renforcement des systèmes d'asile et de migration, l'amélioration de la gouvernance de Schengen, la garantie d'une sécurité intérieure solide, la préparation et la réponse aux crises et aux catastrophes, nous aspirons à renforcer les fondations de notre Union.*

Grâce à des efforts de collaboration, à des solutions innovantes et à un engagement sans faille en faveur de nos valeurs et principes communs, nous nous efforçons de construire une Europe plus résiliente, plus sûre et plus prospère. Alors que nous naviguons dans des paysages complexes et évolutifs, notre vision n'est pas seulement de répondre aux besoins immédiats de notre Union, mais aussi de jeter les bases d'un avenir durable et inclusif pour tous les citoyens européens.

La Présidence belge se réjouit de travailler en étroite collaboration avec tous les États membres et les parties prenantes dans ce voyage essentiel, convaincue qu'ensemble, nous pouvons parvenir à une Europe plus forte et plus unifiée.